



## **RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC AGRANDISSEMENT DU COLLEGE DE PAMPIGNY**

### **Concernant la localisation future de l'«UAPE de Pampigny » Préavis No 17/2025**

La commission composée de Mesdames Sylvette Aubord, Caroline Nazroo, Joëlle Fuchs et de Messieurs Jean-François Blanc, Jacky Bussy, Etienne Fuchs et Alain Urben s'est réunie le 9 septembre 2025 et le 8 octobre 2025 en présence de Mme la Syndique Marie Christine Gilléron et de MM les Municipaux François Delay et Fabrice Marendaz ainsi que le 21 octobre 2025 et le 4 novembre 2025 pour étudier le présent préavis.

Des membres de la commission se sont déplacés pour visiter l'actuel UAPE de Pampigny et la nouvelle construction réalisée à Gimel.

La commission remercie la Municipalité pour les explications et les réponses aux questions préalablement posées.

La majorité des membres de la commission sous-signés rapporte ce qui suit :

#### **Localisation de l'UAPE.**

Après consultation avec M. Arno Dell'Eva Adjoint de direction du parascolaire de l'ASIABE, la grande salle actuelle est bien adaptée moyennant des futurs aménagements. L'UAPE au Champ Carré n'est pas un réel besoin et le site actuel est bien sécurisé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Pour les utilisateurs, la sécurité des enfants durant le trajet à pied qui mène à la grande salle, qui nous semblait dangereux, n'est pas un problème en soi. C'est même un avantage éducatif pour apprendre aux enfants à traverser la route.

Le coût d'une nouvelle unité UAPE au Champ-Carré est conséquent ce qui pourrait préférer d'autres projets scolaires et parascolaires prioritaires.

#### **Grande salle**

L'emplacement de la grande salle n'est plus adapté pour des manifestations actuelles tant au niveau des places de parc et des opportunités qu'elle offre.

Dans le projet de la Municipalité, la salle ACM du collège de Pampigny va devenir une salle publique.

Nous avons pris note qu'un local de rangement pour la fanfare est prévu dans le préavis.

Nous saluons ces propositions.

Par contre pour que cette salle soit attractive, nous proposons un agrandissement de celle-ci pour y prévoir un accès extérieur indépendant de l'école, un hall d'entrée, un vestiaire, des sanitaires et une cuisinette.

Cette salle permettrait d'accueillir entre 120 et 130 personnes pour une surface d'environ 125 m2.

En fonction de ce qui précède, la majorité de la commission, propose d'amender le préavis comme suit. :

- De conserver l'UAPE dans la grande salle de Pampigny et de ne pas l'intégrer dans l'étude de rénovation et d'extension du collège du Champ-Carré.
- De prévoir que l'agrandissement de la salle publique soit étudié comme proposé ci-dessus.

En conclusion et au vu ce qui précède, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges,

- **Vu le préavis N° 17/2025**
- **Ouï le rapport de la Commission ad hoc Agrandissement collège de Pampigny ainsi que celui de la Commission des Finances**
- **Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

décide

- **De conserver l'UAPE dans la grande salle de Pampigny et de ne pas l'intégrer dans l'étude de rénovation et d'extension du collège du Champ-Carré,**
- **D'y prévoir l'agrandissement précité de la salle publique.**

Pour la commission ad hoc Agrandissement du collège de Pampigny.

Présidente :

Rapporteur :

Sylvette Aubord

Alain Urben

Membre

Membre

Membre

Joëlle Fuchs

Jacky Bussy

Etienne Fuchs

Apples, le 04 novembre 2025